

LES AIDES EN LYCEE

→ **La carte jeun'est : A DEMANDER OBLIGATOIREMENT POUR ÊTRE IDENTIFIÉ DANS LE LYCÉE.**
Elle remplace le carnet de correspondance et permettra à l'avenir de rentrer dans l'établissement et d'accéder à la restauration.

Dispositif de la Région Grand Est pour bénéficier d'avantages culture, sport ou tourisme et de bons plans.

[Infos carte jeun'est.](#)

→ Bourses

1ère campagne : du lundi 30 mai au mercredi 6 juillet 2022 inclus.

Vous avez la possibilité de le faire :

- Soit en ligne via Educonnect – mes services – bourses de lycée
- Soit en demandant un dossier papier au secrétariat.

→ Fonds social :

Les commissions de fonds social ont lieu au moins une fois par trimestre de façon anonyme pour toutes demandes d'aide concernant la restauration, l'internat, l'habillement, etc.

[Dossier fonds social et conditions d'attribution.](#)

Modalités d'inscription à la restauration et à l'internat

Elles s'opèrent à l'aide de la *fiche intendance*

Le règlement du service de restauration et d'hébergement (SRH) est consultable sur le site du lycée.

Le choix du forfait (facturation trimestrielle envoyée **par mail - à bien renseigner**) ou à la prestation (élève externe – repas à payer **par avance**) s'effectue lors du dépôt de la fiche intendance. Il sera néanmoins possible de changer de régime auprès du service intendance jusqu'au 16 septembre 2022. L'engagement au forfait est trimestriel ou annuel.

En fonction du protocole sanitaire, l'accès à la restauration s'effectuera :

- A l'aide d'un contrôle d'accès biométrique
- A l'aide d'un badge **personnel** : en cas d'oubli de badge, possibilité d'obtenir un ticket au service intendance (en cas de perte, coût du badge = 7 €) et par la suite de la carte jeun'est.

Les tarifs de restauration sont arrêtés par la Région Grand Est et sont revus au 1^{er} janvier de chaque année. Les remises accordées pour absences fixées par la Région Grand Est sont disponibles sur le site du lycée.

La demande d'inscription à l'internat vous sera communiquée par la vie scolaire lors de votre inscription.

[Fiche intendance / Tarifs 2022](#)

CHARTE 4.0

La charte 4.0 en deux exemplaires (un à conserver et un pour le lycée) est à compléter obligatoirement pour la remise d'un ordinateur portable financé par la Région Grand Est.

La date de distribution vous sera communiquée ultérieurement.

[Charte 4.0](#)

TRANSPORTS

→ ligne régionale : Fluo

Tarif annuel 94 € - demande en ligne à partir du 7 juin sur www.fluo.eu/08

→ ligne ardennes métropole : TAC

Tarif annuel 80 € - demande en ligne à partir du 1^{er} juillet sur <http://www.bustac.fr/mes-titres>

→ SNCF

Abonnement annuel élève demi-pensionnaire : 100 €

Abonnement annuel élève interne : 20 €

Nous n'avons pas encore reçu les dernières informations en date. N'hésitez pas à nous recontacter fin juin/début juillet pour plus d'informations.

**Toutes ces informations sont consultables sur le site du lycée
en page d'accueil ou rubrique <services aux élèves> :**

<https://sitetab3.ac-reims.fr/lyc-bayle/-wp-/>